



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

4417^e séance

Jeudi 15 novembre 2001, à 12 h 35
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Knight	(Jamaïque)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Amin
	Chine	M. Chen Xu
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Josselin
	Irlande	M. Corr
	Mali	M. Ouane
	Maurice	M. Koonjul
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	M. Mahbubani
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Krokmal

Ordre du jour

La situation au Burundi

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.



La séance est ouverte à 12 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Burundi une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Nteturuye (Burundi) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres sont saisis du rapport intérimaire sur la situation au Burundi établi par le Secrétaire général à l'intention du Conseil de sécurité, document S/2001/1076.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité exprime sa profonde gratitude à Madiba Nelson Mandela, d'Afrique du Sud, pour son dévouement au service du peuple du Burundi et à la cause de la paix en Afrique centrale. S'appuyant sur l'action de son prédécesseur, feu le Mwalimu Julius Nyerere de Tanzanie, Madiba a contribué à donner au Burundi la possibilité de connaître une paix durable, la démocratie, le développement économique et la réconciliation nationale.

Dans la déclaration de son président en date du 8 novembre 2001, le Conseil s'était félicité de la mise en place, le 1er novembre 2001, du Gouvernement de transition du Burundi et avait

salué le rôle actif que Madiba avait joué dans la constitution de ce gouvernement. Le Conseil avait également formulé l'espoir que la région et la communauté internationale pourraient continuer de compter sur son autorité morale et son esprit créateur, indispensables à l'instauration de la paix au Burundi.

Le Conseil salue l'apport inestimable de Madiba, médiateur du processus de paix d'Arusha, qui a su amener toutes les parties, y compris les groupes armés, à engager le dialogue afin de faciliter la cessation rapide des hostilités conformément à l'Accord d'Arusha. Le Conseil rend hommage à Madiba pour sa ténacité et son attachement indéfectible à la réconciliation politique au Burundi.

Le Conseil remercie Madiba et le Gouvernement sud-africain d'avoir pris l'initiative du déploiement des premiers éléments de la présence de sécurité multinationale chargée de protéger les dirigeants politiques de retour au pays, sans quoi la situation n'aurait pas été propice à l'installation du Gouvernement de transition du Burundi. Ces succès fondamentaux n'ont fait que confirmer la confiance que le Conseil de sécurité et la communauté internationale ont toujours placée dans Madiba.

Le Conseil se déclare préoccupé par la recrudescence récente de la violence et lance de nouveau un appel pour qu'il soit mis fin immédiatement aux hostilités au Burundi. Il demande à tous les Burundais de rejeter la violence et de poursuivre leurs objectifs au moyen des institutions et des mécanismes de la transition. Il exhorte tous les Burundais et les États Membres de l'Organisation des Nations Unies de poursuivre sur la lancée de l'action de Madiba et d'appuyer l'Initiative régionale de paix et le Gouvernement de transition ainsi que la Commission de suivi de l'application. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2001/35.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 45.